



**KPMG Entreprises
Auvergne**
Parc Technologique La Pardieu
6 rue Valentin Haüy
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)4 73 44 70 20
Télécopie : +33 (0)4 73 44 70 19
Site internet : www.kpmg.fr

**Agence Régionale de Développement
Economique d'Auvergne**

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2009
Agence Régionale de Développement Economique d'Auvergne
Centre Delille - Place Delille - 63000 CLERMONT-FERRAND
Ce rapport contient 13 pages
Référence : IC/GV



**KPMG Entreprises
Auvergne**
Parc Technologique La Pardieu
6 rue Valentin Haüy
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)4 73 44 70 20
Télécopie : +33 (0)4 73 44 70 19
Site internet : www.kpmg.fr

Agence Régionale de Développement Economique d'Auvergne

Siège social : Centre Delille - Place Delille - 63000 CLERMONT-FERRAND

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Agence Régionale de Développement Economique d'Auvergne, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Clermont-Ferrand, le 3 mai 2010

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Isabelle Cognet
Associée

EMPLOIS			Année N 31/12/2009	Année N-1 31/12/2008	RESSOURCES	Année N 31/12/2009	Année N-1 31/12/2008
Immobilisations			41 613 €	38 891 €		51 741 €	20 985 €
	Valeur achat	Amortissement	Valeur nette				
Mobilier de bureau	39 193 €	38 232 €	961 €				
Mat. Informatique & logiciels	110 473 €	104 011 €	6 461 €				
Agencements	29 875 €	27 351 €	2 524 €				
Marque	2 531 €	2 531 €	0 €			0 €	0 €
Dépôts & cautionnements	31 666 €	0 €	31 666 €				
Titres de participations	213 738 €	172 125 €	41 613 €				
	Montant brut	Provision pour dépréciation	Valeur nette				
B2C2 Titres (2500 x 1 €)	2 500 €	300 €	2 200 €	2 200 €	2 500 €		363 296 €
Adhérents, cotisations à recevoir	2 500 €	300 €	2 200 €	18 000 €	39 600 €		
Autres valeurs d'actif	46 800 €	28 800 €	18 000 €	239 343 €	310 439 €	3 033 €	2 766 €
Charges constatées d'avance		35 489 €					
Produits à recevoir :		203 855 €					
Fonctionnement	2 958 €					67 510 €	0 €
ARDTA	77 339 €						
Entreprises VIE 2008	8 944 €						
Pôle agro 2008	2 000 €						
Frais constitution B2C2	1 080 €						
Pôle agro / biotech	74 495 €						
Entreprises VIE 2009	17 663 €						
Coop. décentralisée CRA	19 377 €						
Valeurs mobilières de placement				172 483 €	2 325 €		30 756 €
Disponibilités				80 880 €	31 294 €		
Déficit				0 €	0 €		
TOTAL EMPLOIS				554 520 €	425 050 €	554 520 €	425 050 €
						TOTAL RESSOURCES	

CHARGES	31/12/2009	31/12/2008	PRODUITS	31/12/2009	31/12/2008
Achats	45 250 €	26 784 €	Cotisations des adhérents	120 600 €	121 500 €
Services extérieurs	149 379 €	119 282 €	Subvention Conseil régional d'Auvergne	1 350 000 €	1 318 000 €
Locaux Delille (part ARDE)	44 147 €	44 889 €	Subvention Suppl Conseil régional d'Auvergne	0 €	13 760 €
Autres services extérieurs	577 977 €	1 015 980 €	Participations entreprises et partenaires	283 579 €	561 402 €
Actions en cours d'engagement	67 510 €	0 €	Redevance "Oasis"		5 000 €
Impôts et taxes	56 798 €	57 928 €	Produits accessoires	221 €	5 628 €
Charges de personnel	695 491 €	709 718 €	Produits financiers	151 €	2 500 €
Charges de personnel partagé ARDE/AIRSET	0 €	57 293 €	AIRSET charges de personnel	0 €	57 293 €
Charges de personnel partagé ARDE/ARDTA	114 750 €	109 900 €	Participation ARDTA (locaux, charges de personnel partagé et frais de fonctionnement)	187 880 €	184 858 €
Frais fonctionnement et locaux relatifs à l'ARDTA	73 306 €	74 759 €			
Charges financières	1 643 €	2 000 €			
Dotations aux amortissements	10 224 €	15 619 €			
TOTAL DES CHARGES D'ACTIVITÉ	1 836 475 €	2 234 152 €	TOTAL DES PRODUITS D'ACTIVITÉ	1 942 430 €	2 269 940 €
Dotations aux provisions	24 600 €	4 500 €	Reprise sur provisions		100 000 €
Charges exceptionnelles	56 107 €	101 700 €	Produits exceptionnels	1 872 €	1 168 €
TOTAL DES AUTRES CHARGES	80 707 €	106 200 €	TOTAL DES AUTRES PRODUITS	1 872 €	101 168 €
Excédent	27 121 €	30 756 €			
TOTAUX	1 944 303 €	2 371 108 €	TOTAUX	1 944 303 €	2 371 108 €

1 / FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Il convient de souligner les points suivants :

- Subventions du Conseil Régional d'Auvergne :

La subvention du Conseil Régional d'Auvergne s'est élevée pour 2009 à 1 350 000 €.

- Relations avec l'ARDTA :

L'Agence des Territoires occupe une partie des locaux de l'ARDE et s'appuie pour certaines tâches (services généraux) sur le personnel de l'ARDE. De ce fait, des conventions ont été établies entre les deux agences visant à assurer un partage des charges locatives et d'entretien ainsi que les frais du personnel concerné, selon une base de 40 % ARDTA et 60 % ARDE.

A ce titre, pour l'exercice écoulé, l'ARDE a pris en charge un montant global de 187 880 € refacturé ainsi à l'ARDTA :

· Personnel partagé	114 750 €
· Locaux partagés	31 500 €
· Frais généraux divers	41 630 €

2/ PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

GENERALITÉS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- * continuité de l'exploitation
- * permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- * indépendance des exercices
- * comptabilité en coût historique

CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Conformément aux règles comptables, les comptes de l'exercice ont été arrêtés sans changement de méthode par rapport à l'exercice précédent.

3/ NOTES SUR LE BILAN

ACTIF IMMOBILISÉ

- * Modes et méthodes d'évaluation :

Les immobilisations sont évaluées au coût d'achat. Il est précisé que les investissements 2009 se sont élevés à environ 7 K€ concernant principalement l'outil informatique.

- Amortissements :

Aucune modification n'a été apportée dans le rythme des amortissements qui restent les suivants :

• Immobilisations corporelles	
- matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- aménagement des locaux	5 ans

CRÉANCES

Toutes les créances sont à échéance à moins d'un an.

Il convient de souligner qu'une provision pour dépréciation de 24 300 EUR a été constituée pour risque de non paiement de cotisations de plusieurs adhérents.

CAPITAUX PROPRES

Le poste de report à nouveau est constitué des résultats constatés au cours des exercices antérieurs.

DETTES

Toutes les dettes sont à échéance à moins d'un an.

ACTIONS EN COURS D'ENGAGEMENT

Au 31 décembre 2009, le suivi des actions engagées dans l'année et non terminées fait apparaître un coût résiduel à mettre en œuvre de 67 510 €. Ce montant figure en produits au budget 2010.

4/ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le principe d'indépendance des exercices a conduit à constater au 31 décembre 2009 :

- des produits à recevoir pour 204 K€,
- des produits constatés d'avance pour 3 K€,
- des factures non parvenues pour 222 K€,
- des charges constatées d'avance pour 36 K€.

5/ ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS

L'Agence Régionale de Développement d'Auvergne ne bénéficie d'aucun engagement particulier et elle n'en a donné aucun.

La provision pour retraite s'élève au 31 décembre 2009 à 7 K€.

6/ EFFECTIF

Au 31 décembre 2009, l'association comptait 14 salariés dont 2 à temps partiel.

7/ AUTRES INFORMATIONS

L'organisation mise en place à la suite de la mise en place de l'Accord de Réduction du Temps de Travail a permis de solder les temps de récupérations au 31 décembre 2009. Nous rappelons que cette situation est identique à celle constatée les années antérieures.

Conformément à la loi du 4 mai 2004, les salariés disposent d'un Droit Individuel à Formation (DIF) de 20 heures annuelles. A ce titre, les droits non exercés sur l'année 2009 s'élève à 782 heures.